



Doc. 14008
19 avril 2016

Engagement renouvelé dans le combat contre l'antisémitisme en Europe

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, au paragraphe 7.4.1, supprimer les mots suivants:

« , afin de ne pas attiser les tensions ».

Note explicative

Il est de toute évidence nécessaire de respecter l'objectivité des médias de façon à ce qu'elles puissent rendre compte des faits tels qu'ils se produisent dans la réalité, sans craindre de blesser certaines personnes, dans le respect de la loi.

Déposé par:

DESTEXHE Alain, Belgique, ADLE
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GIRO Francesco Maria, Italie, PPE/DC
JONICA Snežana, Monténégro, SOC
THIÉRY Damien, Belgique, ADLE

1. 2016 - Deuxième partie de session

